

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Janvier 2016

1. Délibération : Demande de subvention pour le plan Triennal de voirie

Il convient d'effectuer des travaux de voirie s'inscrivant dans le plan triennal de voirie devant se dérouler sur 2016 / 2017 / 2018.

Le Conseil vote à l'unanimité la demande de subvention au Territoire du Sud Grésivaudan

2. Repas des aînés du 5 Mars 2016

Le Conseil décide :

- La distribution des invitations par les élus
- Choix du menu :
Après étude des différentes propositions, et dans le souhait de privilégier le local, le conseil décide une nouvelle négociation auprès de Christophe. Si celle-ci n'aboutit pas le choix se portera sur le traiteur A TABLE (Menu N°1).
- Animation :
Claude Jules est retenu avec sa danseuse pour une prestation à 180 €
Il faudra compter 2 repas supplémentaires qui leur seront offerts.
- 10 élus seront présents

3. Règlement de l'Espace Père Bleu

Une nouvelle mouture du règlement de l'Espace Père Bleu est validée.

4. Information au Conseil : 2 certificats administratifs ont été effectués

L'un concernant un virement de crédit pour dépassement de charges sociales.

L'un concernant un virement de crédit pour paiement du fond de péréquation de la 3C2V.

Les 2 ont été virés du compte de dépenses imprévues.

5. Commémoration du 19 Mars 2016 :

Il est convenu que la commémoration du 19 Mars 2016 aura lieu le matin à 11h00.

6. Délibération pour ouverture de Crédit pour Dépenses Nouvelles :

En attendant le vote du nouveau budget 2016, une ouverture de crédit pour dépenses nouvelles est nécessaire afin de pouvoir commencer les travaux d'investissement dès le début de l'année.

Le Conseil vote à l'unanimité l'ouverture de crédit pour Dépenses nouvelles.

7. Etude des devis menuiserie pour la salle des archives et le placard de la salle des mariages :

2 Fournisseurs ont été consultés :

- Après étude des devis proposés, bon pour accord à l'unanimité à Mr Jacques FOURNIER - 13 votants sur 15

8. Débat sur le PADD actualisé :

Après débat, le Conseil Municipal valide le PADD avec quelques modifications. Monsieur le Maire se charge de transmettre le nouveau règlement à Mr DELVOYE, urbaniste

9. Délibération : Demande de subvention pour le bassin

La réfection du bassin de la place de la Mairie va engendrer des frais importants (que ce soit pour une réfection partielle ou totale – avec démontage complet).

Délibération est prise de faire une demande de subvention auprès de la Maison du Territoire pour soutenir le projet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Janvier 2016

10. Délibération : Demande de subvention AD'AP

La commune a pour projet la mise en conformité et accessibilité PMR des bâtiments communaux (AD'AP).

Délibération est prise de faire une demande de subvention pour soutenir le projet.

11. Délibération : Cession de parcelle BOUYEYRON

Dans le cadre des déclassements de voirie, délibération est prise d'octroyer les terrains à Monsieur Gérard BOUYEYRON et à Madame Noha MEYNET.

12. Délibération : Redevance d'occupation du domaine public

Après consultation, il apparaît que nous soyons en mesure de percevoir une redevance d'occupation du domaine public par France Télécom. Cette redevance est rétroactive sur les 4 années précédentes.

Délibération est prise de percevoir cette redevance.

13. Délibération : Subvention au Sou des Ecoles

La classe de CM organise un voyage de 3 jours, pris en charge pour partie par le sou des écoles, pour partie par les familles. Le Sou des Ecoles demande à la mairie l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour soutenir leur projet.

Délibération est prise de leur accorder cette subvention.

14. Délibération : Conseil en Energie Partagée

Le Conseil valide l'intervention d'un Conseiller en Energie pour effectuer un bilan énergétique sur les bâtiments communaux.

15. Délibération : Enfouissement de réseaux électriques

Suite à la demande de Mr Bastien CHEVALLIER et Melle Emeline DAVID et après étude précises des conditions auprès d'ERDF, le Conseil décide une prise en charge partielle de l'enfouissement du réseau électrique, profitant de la tranchée créée par le passage de l'assainissement. Le vote s'établit de la façon suivante :

Pas de prise en charge : 0 voix

Prise en charge partielle 1/3 : 14 voix

Prise en charge totale : 1 voix

16. Etude des dossiers d'urbanisme

17. Questions diverses :

- Passage du tour auto Optic 2000 autorisé
- Proposition d'envoyer les questions diverses en amont du Conseil Municipal
- Ecole maternelle : étude de devis pour achat ordinateur portable, vidéoprojecteur et pack office (1 100 € HT environ) à prévoir au budget.